

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS588

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, Mme Lemoine, Mme Gervais, Mme Carteron, Mme Maud Petit, M. Midy et
M. Blanchard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--